

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du mois de JUIN 2010 à 20 h 30

Membres présents: M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES – Mme Sandrine LECLERCQ – Mlle Nathalie MENDES .

Membre (s) absent(s) excusé(s): M. Gérard LUNA (pouvoir René Magnaldi)- M. Eric NAUTRE
Pouvoir (Nathalie MENDES)- Mme Arlette ARAGON.

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ.

ORDRE DU JOUR

1. ***COFOR règlement des frais d'adhésion par la CCMHL***
2. ***Service Public d'Assainissement Non Collectif***
3. ***Le CROS – Projet d'Assainissement échange de terrain***
4. ***La GINESTE – Projet d'Assainissement- échange de terrain***
5. ***COMPEYRE- Raccordement au réseau de transport de St-Gervais***
6. ***LA PALISSE - Projet d'Assainissement- cession de terrain à titre gracieux***
7. ***ANDABRE – Travaux station d'épuration à filtre roseaux.***
8. ***PNRHL « Marque accueil du Parc ».***
9. ***PNRHL –Stage initiation murs en pierres sèches.***
10. ***ANDABRE – Travaux d'électrification de l'église d'Andabre.***
11. ***LAFAGE début de travaux de restauration du Moulin***
12. ***DOUCH – Utilisation du Domaine communal.***
13. ***CCMHL-validation des Aides affectées à la commune Moulin de LAFAGE***
14. ***CCMHL – Vote du financement de l'étude pour la déchèterie***
15. ***CG.34 - Appel d'offre pour étude a projet téléphonie mobile***
16. ***HERAULT ENERGIE – convention d'enfouissement du réseau France Telecom***
17. ***Visite d'un parlementaire sur le territoire communal***
18. ***SOURCES COMMUNALES –Visite diagnostic des techniciens du Cons.Général***
19. ***Soutien à l'association de sauvegarde de l'église Ste Marie de Douch.***
20. ***CCMHL - commande de verres réutilisables pour les fêtes estivales***
21. ***SM d'Aménagement des berges de la Mare -Transfert de compétence.***

DEVELOPPEMENT DURABLE

1 -

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune qui est membre de l'Association des communes forestières de la Région Languedoc Roussillon, s'acquitte d'une capitation d'adhésion **de 90 € par an**.

Il indique que désormais, du fait que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc est membre de cette association, c'est elle, qui dès cette année, prendra à sa charge la capitation des communes de la communauté membre de cette association.

Pour avis et info du Conseil :

Le Conseil unanime se satisfait de cette décision.

ASSAINISSEMENT

2 -

(SPANC) - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, que dans le cadre de la réglementation applicable aux systèmes d'assainissement non collectif, les collectivités se voient **dans l'obligation** de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif - (SPANC).

Il précise que ce service impose : le contrôle systématique des installations nouvelles en matière d'assainissement autonome, le diagnostic des installations, les visites périodiques pour vérifier l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages.

Il indique que les personnes concernées par ce type de traitement sont celles qui figurent sur le Schéma Global d'Assainissement et qu'il y a lieu de préciser à nos administrés que les personnes soumises à la redevance sur l'assainissement collectif paient depuis deux ans une part fixe de 50€ et que dès le raccordement à un système de traitement ils seront dans l'obligation de régler sur la base d'1 € le m³ d'eau consommée.

Pour mémoire : coût de la redevance SPANC. =94,95€ la 1^{ère} année ; 21,10€ l'année suivante.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et de le questionner sur les tenants et les aboutissants pour éviter toutes polémiques inutiles.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil unanime prend acte de l'information.

3- LE CROS- PROJET INSTALLATION ASSAINISSEMENT - ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le **Hameau du Cros** où résident quatre familles, est totalement démunie de système d'assainissement et les effluents et eaux usées, se déversent contre toute règle d'hygiène dans le ruisseau qui borde le hameau et qu'il y a lieu d'y remédier rapidement.

Il indique que lors de la mise place de l'adduction en eau potable du hameau, il a été profité de cette opportunité pour enfouir le réseau de transport des effluents et des eaux usées.

Il précise que la commune a acquis il y a quelques années un terrain pour installer un bassin filtrant avec champ d'épandage, mais que le système de traitement doit être installé dans une cour privée pour permettre le raccordement des résidents.

Il indique cependant, qu'un accord de principe vient d'être trouvé avec le propriétaire qui accepte de céder la parcelle de terrain d'une superficie de **25 m²** nécessaire à la mise en place du système d'assainissement, en échange d'une partie de terrain communal d'une superficie de **25 m²** qui jouxte sa propriété qui lui permettra d'agrandir son bien.

Ce terrain objet de la cession, fait partie de la parcelle de terrain cadastré **n° 329 section H. 1 Le Cros** qui est la propriété de Monsieur CUGNET, Yves, domicilié au Cros qui accepte de le céder en échange d'une partie de terrain communal cadastré **n° 331 section H. 1 le Cros d'une superficie de 25 m²**.

Il indique que la cession de ces terrains non constructible, n'ont aucune valeur marchande devra faire l'objet d'une division cadastrale avec actes notariés.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions, et de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires à ces cessions et d'engager la dépense inérant aux frais d'actes notariés.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à ces cessions et à signer tout acte afférent.

4- LA GINESTE - PROJET INSTALLATION ASSAINISSEMENT - ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le Hameau de la Gineste ou résident quatre familles, est totalement dépourvu de système d'assainissement et les effluents et eaux usées se déversent contre toute règle d'hygiène dans un caniveau en bordure de route.

Il indique en plein accord avec les habitants il est projeté de mettre en place un système d'assainissement dans un terrain cadastré n° 320 section A-Bédière, d'une superficie de 3 900 m² facilement accessible et qu'il est nécessaire d'acquérir pour installer ce type d'équipement.

Il précise que ce terrain non constructible qui n'a aucune valeur marchande, est la propriété de **Monsieur Jacques PAGES** domicilié à la Gineste qui accepte de le céder en échange d'un terrain communal non constructible constitué de taillis, cadastré n° 205 section A - Bédière d'une superficie de 3 960 m².

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et de l'autoriser à engager les démarches nécessaires à ces cessions de terrain, ainsi que les frais d'actes notariés.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à ces cessions et à signer tout acte afférent.

5 - COMPEYRE - RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE STGERVAIS S/MARE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le projet de raccordement de l'assainissement collectif du hameau de Compeyre vient d'être programmé par la commune en lien avec la commune de St Gervais, les services du Conseil Général, l'Agence de l'eau et le Syndicat Mixte de la vallée de l'Orb et Lirou.

Il précise qu'actuellement les effluents et les eaux usées de ce hameau se déversent dans le ruisseau du Casselouvre à hauteur du pont de Compeyre, côté commune de Rosis.

Il indique que le réseau de transport de St Gervais se situe de l'autre côté du Pont de Compeyre, et que le raccordement se situera à hauteur des dernières habitations coté Rosis, et que le réseau traversera ensuite le pont par encorbellement, pour rejoindre, après le pont côté St Gervais, le réseau de transport qui traite le lotissement de St Gervais.

Il informe les membres du Conseil que les résidents de ce hameau seront alors sous gestion de la commune de St Gervais et soumis à la redevance de cette commune.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil approuve cette proposition et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

6 - LA PALISSE - PROJET INSTALLATION ASSAINISSEMENT - ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le Hameau de la palisse ou résident quatre familles, est totalement dépourvu de système d'assainissement et les effluents et eaux usées se déversent contre toute règle d'hygiène pour certains dans un pré, pour un autre dans une fosse d'aisance.

Il indique que contact a été pris avec la majorité des résidents de ce hameau pour adopter une solution même provisoire, pour traiter les effluents et eaux usées de ce hameau.

Il précise que lors d'un entretien avec un résident qui a accepté de céder à titre gracieux une parcelle de terrain proche du hameau pour installer un système d'assainissement avec champ d'épandage et bassin filtrant.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à entamer toutes les démarches utiles pour acquérir la parcelle de terrain nécessaire à l'installation de cet équipement.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à ces cessions et à signer tout acte afférent.

7- ANDABRE - STATION EPURATION A FILTRE ROSEAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux concernant la future station d'épuration qui desservira les hameaux d'Andabre sur la commune de Rosis et de Plaisance

sur la commune de St Génies de Varensal sont en cours d'achèvement. Elle sera livrée et opérationnelle très probablement fin juin - mi juillet.

Il indique que le Syndicat d'assainissement Bouissou Mare (St Génies de V. & Rosis), gestionnaire de la station envisage d'inaugurer cette station courant Août 2010.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil unanime prend acte de l'information.

8 - PNRHL - HEBERGEMENTS TOURISTIQUES - « MARQUE ACCUEIL DU PARC »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc vient d'étendre la marque « **Accueil du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc** » aux hébergements touristiques sous certaines conditions listées dans un cahier des charges.

Il indique qu'un de nos hébergements communaux à Douch, remplit les conditions exigées pour obtenir ce label.

Il demande donc aux membres du Conseil, le moment venu, de l'autoriser à faire acte de candidature pour obtenir ce label « **Accueil du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc** ».

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à faire acte de candidature pour les hébergements touristiques communaux.

[PATRIMOINE - URBANISME](#)

9- PNRHL - INITIATION A LA RENOVATION DE MURETS EN PIERRES SECHES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en lien avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc une journée d'initiation à la rénovation de murets en pierres sèches aura lieu sur la commune de Rosis le 6 juillet 2010.

Il indique que les inscriptions sont en cours au Parc naturel régional, la participation requise est de 5 € par personne (inscription obligatoire car limitée à 12 personnes).

Il précise que l'accueil aura lieu à la salle polyvalente d'Andabre le matin, le reste de la journée se déroulera sur site à Andabre.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information et propose un mur sur le chemin de Mounis à Andabre.

10- EGLISE D'ANDABRE- INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'électrification de la cloche de l'église St Charles d'Andabre est opérationnelle depuis le 21 juin.

Il précise qu'une programmation automatique des heures, de l'angélus, du glas et des messes a été réalisée, avec possibilité de la modifier.

Il indique aux membres du Conseil que le montant de la dépense d'un montant de 6 000€ a été prélevé sur les fonds propres de la commune.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

11 - LAFAGE – DEBUT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU MOULIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de restauration du Moulin à eau de LAFAGE viennent de débiter par le nettoyage du bassin-réservoir qui alimente en eau le moulin. D'une contenance d'environ 150 m³, il est entouré d'un mur dont la facture est semblable à celle des diverses constructions alentour.

Il indique que ce bassin réservoir s'accroche à la culée du pont, rive droite, côté aval, au niveau de la sortie de la cunette d'alimentation et, delà, va en s'élargissant sur une longueur de 33 mètres. Sa largeur passe d'un 1m à 5m. Sa profondeur s'accroît d'amont en aval allant d'environ 1,20m à environ 2,40m au niveau du moulin.

Il indique qu'une fois les travaux de maçonnerie effectués, Il sera procédé à l'installation du rouet dans la chambre de la turbine ainsi que du système de fonctionnement ;

Pour information et membres du Conseil:

Le Conseil prend acte de l'information.

12 - DOUCH - UTILISATION D'ENTRETIEN D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la demande d'un administré de la commune qui élève des bovins, et qui souhaite utiliser le fourrage produit par la parcelle de terrain ou est installé le système d'assainissement du hameau de Douch pour nourrir ces animaux.

Il précise que l'intéressé s'engage à nettoyer la parcelle de terrain.

Il propose donc aux membres du Conseil, de bien vouloir examiner cette requête et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc

13- ADOPTION D'AIDES FINANCIERES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE ROSIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil Communautaire en sa dernière séance a voté les propositions suivantes inscrites à l'ordre du jour pour financer des projets communaux suivants:

- Vote de la convention avec « **Hérault énergie** » sur la commune de Rosis pour l'enfouissement de la première tranche de travaux du réseau électrique basse tension, moyenne tension et d'éclairage public pour un montant de **56 845.66 €**.
- Attribution d'une subvention au titre « **des fonds de concours du pacte financier de solidarité** » d'un montant de **11 820 €** pour financer le projet de réhabilitation **du Moulin de Lafage** pour un montant d'investissement de **55 200 €**.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

14 - ROSIS – FINANCEMENT DE L' ETUDE CONCERNANT LE PROJET DE DECHETERIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors de la dernière commission permanente, le Conseil Général de l'Hérault, a voté une aide financière pour l'étude qui permettra la réalisation d'une déchèterie sur le site de l'ancienne décharge où est actuellement installé notre quai de transfert.

Il indique que la réalisation de ce projet de déchèterie est sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il précise qu'une subvention d'un montant de **3 500 €** a été allouée à la Communauté de Communes pour **financer l'étude de ce projet**, pour un montant global de **8 000 €**.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

15 - CG.34 - APPEL D'OFFRE POUR ETUDE A PROJET TELEPHONIE MOBILE SUR ROSIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que le Conseil Général de l'Hérault vient de lancer un appel d'offre pour la mise en place sur une partie du département de six poteaux dont « un » sur la partie montagneuse de la commune de Rosis, afin d'irriguer les hameaux entre le Fajas et Douch).

Il précise que le CG34, financera 3 installations en 2010, et 3 autres au cours du premier semestre 2011.

Il indique également, qu'il espère que la commune fera partie de la première tranche de travaux d'installation, c'est en tout cas ce qu'il a demandé.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

16- HERAULT ENERGIE – CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que « **Hérault Energie** » est en charge de la **maitrise d'oeuvre** du projet d'enfouissement du réseau électrique et d'éclairage public d'Andabre qui est **sous maitrise d'ouvrage de la Communauté de Communes**.

Il indique que compte tenu que la communauté n'a pas la compétence pour financer le projet d'enfouissement et que cette dépense reste à la charge de la commune.

Il précise que le montant de ces travaux s'élève à **14 890.67 €** et qu'une subvention de **4 000 €** vient de nous être notifiée pour nous aider à financer ce dossier.

Il demande donc aux membres du Conseil, de bien vouloir délibérer et de l'autoriser à signer cette convention qui va permettre de débiter les travaux et à engager la dépense nécessaire à sa réalisation, dont le montant s'élève à **10 890,67 €**.

Vote du Conseil:

Le Conseil unanime autorise le Maire à signer la convention avec Hérault énergie qui assure la maitrise d'oeuvre du projet d'enfouissement du Réseau France Télécom, et l'autorise à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux.

17 - VISITE D'UN PARLEMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que comme il en a informé tous les membres du Conseil lors du précédent Conseil, il a accueilli sur la commune le sénateur Maire de Béziers, M. Raymond Couderc afin de le sensibiliser sur les difficultés que rencontre les communes rurales et notamment la notre qui est la commune la plus grande du canton de St Gervais.

Il indique que le sénateur a été très sensible à la beauté de nos paysages et très satisfait que l'aide financière qu'il nous a alloué sur sa réserve parlementaire puisse aider au

financement d'un dossier d'investissement en l'occurrence l'achat de la Maison SELFA à la Combe d'Andabre.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

18 - SOURCES COMMUNALES-VISITE DIAGNOSTIC DES TECHNICIENS DU CONS.GENERAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la visite de trois techniciens du Conseil Général qui ont examiné et recueilli toutes les données techniques des sources communales de la palisse, Madale, rosis et Douch.

Il indique qu'un compte rendu de cette visite nous sera adressé prochainement et que les autres sources communales seront visitées et diagnostiquées courant juin.

Pour ce qui concerne la protection du captage et l'acquisition de sources implantées sur du privé, nous ne pouvons entreprendre ces démarches tant que le schéma directeur d'alimentation en eau potable ne sera accepté compte tenu que c'est l'hydrogéologue qui déterminera le périmètre de protection qui nous permettra de procéder à aux cessions de terrain.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

19 - SOUTIEN A L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE DOUCH

Monsieur le Maire rappelle, aux membres du Conseil que l'association de sauvegarde de l'église de Douch via la fondation du patrimoine a lancé une souscription afin de financer une partie des dépenses engagées pour la restauration de la toiture de l'église Ste Marie de Douch.

Il indique qu'à ce jour, l'association n'a recueilli que fort peu de dons. Il demande aux membres du Conseil de sensibiliser et solliciter nos administrés et leur entourage afin qu'ils soutiennent l'association pour que la toiture de l'église Ste Marie de Douch puisse être restaurée.

Pour info des membres du Conseil :

Le Conseil unanime indique que la commune aidera dans la mesure de ses moyens ce dossier, mais rappelle que la commune s'est déjà engagée dans ce dossier en finançant à hauteur de 5% le complément de TVA non récupérable qu'elle a déjà avancé. Il demande au Maire de réunir les membres de l'association afin de formaliser les actions à venir.

20 - CCMHL - COMMANDE DE VERRES REUTILISABLES POUR LES FETES ESTIVALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, qui dans le cadre du programme local de prévention des déchets, envisage de mettre en place à l'occasion des fêtes locales, **des verres réutilisables** pour les repas dans un premier temps, ensuite pour les buvettes en remplacement des gobelets plastiques.

Il indique que la communauté de communes envisage dès cette année et pour cet été, l'achat de **1 000 verres réutilisables**, d'une capacité de 25 cl, qui seront sérigraphiés avec logo et slogan.

Il indique qu'il serait opportun que nous nous inscrivions dans ce type de démarche qui tend à supprimer l'utilisation de gobelets plastiques.

Pour info et avis des membres du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition.

21-SYND.MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA MARE- TRANSFERT DE COMPETENCE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a sollicité la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour qu'elle prenne en charge la participation annuelle de la commune de Rosis au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare, pour les statuts qui sont les siens (gestion du cours d'eau, préservation et valorisation du patrimoine bâti, ...)

Cette dernière a accepté car elle a la compétence "environnement" et peut donc prendre à charge cette participation.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'accepter que la participation annuelle de la commune de Rosis au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare soit transférée à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition de prise en charge de la capitation, par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses : René Magnaldi 1^{er} adjoint indique aux membres du Conseil, qu'il ya lieu, afin de prévenir le manque d'eau récurrent de **la source de la sesquiasse à Rosis**, de solliciter le propriétaire d'une source privée située en dessous de la source communale dans laquelle nous prélevons de l'eau pour alimenter décemment l e hameau.

Il précise qu'il serait utile que la commune puisse trouver un accord avec le propriétaire pour l'utilisation de sa source.

Réponse du Maire : Il indique aux membres du Conseil qu'il est tout à fait disposé à rencontre le propriétaire de cette source avec les conseillers de la 2°section, pour discuter des modalités d'utilisation, considérant toutefois, que les sources qui alimentent le réseau d'AEP, doivent faire l'objet de traitement et d'analyses etc...et du point de vue de l'accessibilité être propriété de la commune.

Le Maire

Jacques MENDES